

02 sep 2022 -15:12

Appartient à Conseil des ministres du 2 septembre 2022

Assentiment aux amendements à la convention de l'Organisation maritime internationale

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment aux amendements à la convention de l'OMI.

Lors de la 32e session de l'assemblée générale de l'Organisation maritime internationale (OMI), des amendements à la Convention portant création de l'Organisation maritime internationale ont été adoptés, portant ainsi le nombre de membres du Conseil de l'OMI à 52. De plus, le mandat des membres du Conseil a été porté de deux à quatre ans.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi portant assentiment aux Amendements à la Convention du 6 mars 1948 relative à la création d'une Organisation maritime consultative intergouvernementale (la Convention de l'OMI), adoptés à Londres par résolution A.1152(32) à la 32e session de l'assemblée générale de l'OMI le 8 décembre 2021

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be